

# Le Bulletin de Saint-Paul



Août 2019 - n°65

## La Mairie

48, avenue de Limoges  
87260 SAINT-PAUL  
Tél. : 05 55 09 71 25  
Fax : 05 55 09 74 96



Mail : [mairie-stpaul87@orange.fr](mailto:mairie-stpaul87@orange.fr)  
Site internet : <http://www.saintpaulenlimousin.fr>

**Vos interlocutrices** : Chantal ROUX et Corinne LABRUNE

Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 14h-17h

Vendredi : 14h-17h - Samedi : 8h30-12h

**⚠ Horaires d'été** : la mairie sera ouverte du lundi au jeudi : 14h-17h - Vendredi : 14h-16h et Samedi 6 juillet, 20 juillet et 10, 24 et 31 août de 8h30 à 12h.

**Permanences des élus** :

**Maire** : Josiane ROUCHUT

**Adjoints** : Paul BARGET, Karine PACHAUD,  
Nicole BERGER, Frédéric LEMARCHAND,  
Madame le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

**Conseiller Départemental** : Jean-Louis NOUHAUD  
reçoit sur rendez-vous au 05 55 45 10 24

**Député de la circonscription** :

**DJEBARRI Jean-Baptiste** - Tél. : 05 55 70 68 92  
[jean-baptiste.djebbari@assemblee-nationale.fr](mailto:jean-baptiste.djebbari@assemblee-nationale.fr)

## Agence Postale

Du lundi au samedi de 9h30 à 12h - Tél. 05 55 08 41 04  
Lévé du courrier : du lundi au samedi à 12h.

**⚠ Horaires d'été** : Du lundi au vendredi 9h30-12h et les samedis 13, 27 juillet et 3 et 17 août 9h30-12h.

## Bibliothèque Municipale

**Votre animatrice** : Jessica DEBRAY

Le mercredi de 15h à 17h et le vendredi de 16h à 18h.  
Tél. : 05 55 09 24 61

**⚠ Horaires d'été** : le vendredi de 16h à 17h.

## Les Gendarmeries de notre secteur géographique

**HORAIRES D'ACCUEIL** :

**Pierre-Buffière** : • lundi et mercredi de 14h à 18h  
• samedi de 8h à 12h  
Tél. 05 55 00 60 11

**Saint-Germain-les-Belles** : samedi de 14h à 18h  
Tél. 05 55 71 80 07

**Solignac** : • du lundi au samedi  
de 8h à 12h et de 14h à 19h  
• dimanches et jours fériés  
de 9h à 12h et de 15h à 18h  
Tél. 05 55 00 50 03

## Casernes de pompiers : 18 ou 112

**CIS Pierre-Buffière** : Chef de centre :  
Joan VANSTEENE - Tél. 05 55 00 67 64

**CIS Saint-Léonard-de-Noblat** : Chef de centre :  
Stéphane PARENTEAU - Tél. 05 55 56 22 44

## Services à la personne

**Assistante sociale** : Sophie GAUMET

**Maison du département à Saint-Léonard**  
15, rue de Beaufort - 87400 Saint-Léonard  
**05 55 56 02 76**

Le lundi de 9h à 12h sur rendez-vous.

Le jeudi de 14h à 17h.

**Permanence à la mairie de Saint-Paul** :

Le 2<sup>e</sup> lundi du mois de 14h à 16h, ou sur RDV.

**Relais Assistantes Maternelles**

**Animatrice** : Christine FOUCHE,  
Educatrice de Jeunes Enfants

**Permanence à la mairie de Saint-Paul** :

Le mercredi de 15h30 à 19h

**Service de Portage de Repas à Domicile** : SIPRAD

Renseignements à la mairie de Boisseuil : 05 55 06 91 06  
ou auprès de la présidente, Martine ASTIER : 06 03 22 04 74

## Traitement des déchets

**La collecte des ordures ménagères** a lieu les lundis ou mardis.

C'est un service de la Communauté de Communes.

Tél. 05 87 22 99 00 - Mail : [sictom@ccnobl.fr](mailto:sictom@ccnobl.fr)

**Déchetterie** : Le Queyraud à Saint-Paul - Tél. 05 55 00 46 64

### HORAIRES SAINT-PAUL

	Lundi - Mardi	10h-12h
HEURES D'ÉTÉ : Du 2 mai au 30 septembre	Mercredi - Jeudi Vendredi	14h-19h
	Samedi	10h-12h 14h-18h
	Lundi - Mardi	10h-12h
HEURES D'HIVER : Du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril	Mercredi - Jeudi Vendredi	14h-17h30
	Samedi	10h-12h 14h-17h30
	Lundi - Mardi	10h-12h

**SYDED** : **Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets ménagers**

Pour toute question concernant le tri et le recyclage :  
19, rue Cruveilhier - 87031 Limoges Cedex  
Tél. 05 55 12 12 87 - Mail : [contact@syded87.org](mailto:contact@syded87.org)

## Autres services communautaires

**SPANC** : Service Public d'Assainissement Non Collectif  
Tél. 05 87 22 99 00 - Mail : [spanc@ccnobl.fr](mailto:spanc@ccnobl.fr)

**SPAC** : Service Public d'Assainissement Collectif  
Tél. 05 19 09 00 16 - Mail : [spac@ccnobl.fr](mailto:spac@ccnobl.fr)

**Espace Aqua'Noblat** :

Tél. 05 87 22 99 10 - Mail : [aqua-noblat@ccnobl.fr](mailto:aqua-noblat@ccnobl.fr)

**Ecole de Musique** : Site de Saint-Paul

Tél. 05 55 09 39 26 - Mail : [musiques@ccnobl.fr](mailto:musiques@ccnobl.fr)

**Office de Tourisme** :

Place du Champ de Mars - 87400 Saint-Léonard  
Tél. 05 55 56 25 06 - Mail : [otsi@ccnobl.fr](mailto:otsi@ccnobl.fr)  
Site internet : [www.tourisme-noblat.fr](http://www.tourisme-noblat.fr)

# Sommaire

## Infos diverses

p. 2

## Edito

p. 3

## Portrait

p. 4

## Municipalité

p. 5 à 9

## Elections européennes

p. 10

## Travaux

p. 10 à 12

## Energie

p. 13 à 14

## Les cantonniers

p. 14

## Projet Boucherie

p. 15

## Eau Potable

p. 16

## Du côté de la cantine

p. 17

## Environnement

p. 18

## La Vie de la Commune

p. 19 à 22

## Pot NAP

p. 23

## Kinés

p. 23

## Au revoir au père Barthélémy

p. 23

## Inauguration Ateliers ADPAD

p. 24

## Les Commémorations

p. 24

## La Tisane

p. 24

## Première Fête de la Fraternité

p. 25

## Agenda 2<sup>nd</sup> semestre

p. 26

## Divers

p. 26

## Histoire

p. 27

**Le Bulletin**  
de Saint-Paul

Août 2019 - n°65

Directeur de la publication :

Josiane ROUCHUT, Maire.

Conception graphique : APCL

Impression : GDS Imprimeurs

# Edito



*Une fois encore le budget 2018 est excédentaire, une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement nous aura permis de dégager un nouvel excédent important, qui nous permet d'aborder sereinement les investissements prévus.*

*De nombreux chantiers sont en cours : les logements adaptés de l'ODHAC sont maintenant couverts, le permis de construire de la boucherie va être déposé dans les jours qui viennent, l'aménagement de la cour de l'école va être réalisé dans l'été. En outre, plusieurs conduites d'alimentation en eau potable vont être remplacées cette année, sous maîtrise d'ouvrage du SIAEP des Allois.*

*Ces investissements n'affectent pas la gestion du quotidien, du fonctionnement de notre commune : entretien et réfection des routes, des espaces publics, des bâtiments publics, avec cette année la rénovation de la salle du conseil et des mariages...*

*Nous respectons les engagements pris devant vous il y a 5 ans.*

*L'été est arrivé très tôt, avec déjà une période de canicule qui a fortement éprouvé la nature et les hommes. Notre département est en situation de crise au niveau des réserves en eau, et j'en appelle au civisme de chacun pour respecter les mesures de restriction imposées depuis déjà début juillet.*

*Le civisme... notion fortement remise en cause ces derniers mois, où l'on déplore sur la commune une recrudescence d'agissements irrespectueux et d'actes d'incivilités : intrusions, dégradations, bruit, violences verbales, voire physiques...*

*La qualité de vie est au centre des préoccupations de notre équipe municipale. C'est pourquoi nous ne pouvons accepter les débordements de quelques-uns. Je crois que dans une commune chacun doit faire un minimum d'efforts pour le bien vivre de tous. La vie en société a ses exigences : chaque citoyen a des droits, mais chaque citoyen a aussi le devoir de respecter ceux des autres.*

*Nous pouvons fort heureusement compter sur notre tissu associatif pour travailler à nos côtés pour créer le lien social, ciment de toute société.*

*Je terminerai par les traditionnelles félicitations à tous ceux qui ont réussi leurs examens cette année, et je vous souhaite à tous de passer un bel été.*

**Josiane Rouchut**

## MATHIS et LOUIS

### Partie De Pêche

6 heures du matin, une belle journée d'été à Saint-Paul : une curieuse procession de brouettes descend du lotissement en direction de l'étang. Certaines sont même équipées d'éclairage pour plus de sécurité, et une poignée d'adolescents les dirigent. C'est pas forcément comme ça qu'on imaginait une journée de pêche à la carpe. Mais, bon, même si on n'y connaît rien, ça paraît surprenant de pêcher à la brouette... *Et ça fait longtemps que vous pratiquez ?*

Mathis cherche un moment... **« En fait, j'ai toujours pêché, depuis tout petit, d'abord avec mes parents, carpistes eux-mêmes, puis seul lorsque j'ai été un peu plus grand. »**



MATHIS qui a grandi sur la berge. Certaines sources proches du dossier prétendent qu'il finira par avoir les pieds palmés...

**« Moi, nous raconte Louis, je pêchais la truite avec mon père. Puis je suis passé à la carpe. »**

**Donc c'est génétique en fait.**

**« Je suis carpiste no kill »** reprend Mathis, **« c'est-à-**

**dire que je relâche le poisson pêché. Lorsqu'il y a un départ, lorsque ça mord, je ramène et je sors le poisson. Puis je le pèse et je le photographie avant de le remettre à l'eau délicatement ».** Mais tous les pêcheurs ne sont pas aussi précautionneux, précise Louis : **« Il y a beaucoup de poissons abîmés dans l'étang. Comme au-delà de 3 kilos, il faut les remettre à l'eau, certains ne s'embarrassent pas pour enlever les hameçons... »**

**« On a tout ce qu'il faut pour les attraper »** : épuiette, tapis de réception, peson, ce qui représente déjà un petit budget en plus des cannes, et aussi pas mal

de pratique. En fait, c'est une bonne part du temps libre, week-end ou vacances quand la pêche est ouverte. Bref, la passion.

**Mais pourquoi la carpe ?**

C'est Louis qui s'y colle :

**« c'est plus de combat, et parfois très long pour ramener un départ. C'est plus sportif ».** Et apparemment, c'est ça qui est bien dans la pêche... le combat...

Certes il y a le plan d'eau plutôt agréable, les copains, et les commerces à proximité pour se dépanner en cas de soucis. Mais on imagine que c'est parfois long aussi devant les cannes. **« Mais lorsque le bipeur sonne, il faut sauter sur la canne, et là, il y a la montée d'adrénaline... ».** Les copains, les parents un peu loin, l'adrénaline, finalement, il y a des trucs qu'on comprend mieux.

**« On peut pêcher 1/2 heure avant le lever du soleil et jusqu'à 1/2 heure après son coucher. Mais ce qui serait bien, ce serait l'autorisation de postes de nuit... »** nous explique

Mathis. **« Oui, le poisson se comporte différemment. C'est plus la même pêche non plus, forcément, c'est surtout grâce aux sons et aux bruits... »** précise Louis.



MATHIS et une carpe commune de 14 kg



LOUIS : Technique traditionnelle locale de pêche à la brouette. (Séance d'entraînement ouverte au public)

### Le gang des brouettes

**Bon, finalement, c'est quoi le truc des brouettes ?**

**« En fait, avec le temps, on emmenait pas mal de matériel, la glacière, une tente pour la pluie... donc la brouette, c'est pratique... »** explique Louis. Et puis pour le permis, c'est pas trop compliqué non plus... même si ça prend une place de voiture dans le garage ! En plus, le groupe s'est étoffé avec quelques copains : Enzo, Paul, Baptiste, Lorenzo, entre autres. Donc l'intendance augmente.

**« Et Louis, des fois, il dort dans la brouette... »** plaisante Mathis.

C'est bien ce qu'on se disait depuis le début, que c'est vachement technique la pêche à la brouette...

**Bon sinon les gars, à part la pêche et l'école, c'est quoi vos occupations ?**

**« Moi c'est plutôt le quad »** dit Louis. Pour Mathis, c'est le VTT. **« Je suis au VTT Miaulétou, le club de Saint-Léonard ».**

Bref, si à l'aube ou au crépuscule, vous croisez un engin mono-roue curieusement illuminé, pas besoin d'appeler le GEIPAN (Groupe d'Études et d'Information sur les Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés). On pense savoir qui c'est...



## Les séances du conseil municipal du 1<sup>er</sup> semestre

### COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2019

#### COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS

Les comptes administratifs des budgets communal et lotissement « du bourg » sont en conformité avec les comptes de gestion de Madame la Trésorière.

Comptes Administratifs	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Communal	834 566,76 €	942 445,83 €	478 028,29 €	562 090,20 €
Budget Lotissement du Bourg	84 258,32 €	84 258,32 €	38 605,83 €	84 257,83 €

Le résultat d'exploitation du budget communal (128 508,90 €) sera affecté lors du vote du budget.

**Comptes de gestion : adoptés par 15 voix pour**

**Comptes administratifs : adoptés par 14 voix pour** (Mme le maire ne prenant pas part au vote)

#### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Cf. tableau page 8.

**Adoptées à l'unanimité sauf pour "Do Nuts Disturb" : 12 pour, 2 abstentions, 1 contre**

#### PROJET URBAIN PARTENARIAL

Trois propriétaires indivi souhaitent lotir trois parcelles au Tralor. La viabilisation de ces parcelles doit être faite ; elle nécessite des travaux d'extension des réseaux électricité et assainissement, qui ne peuvent être réalisés que par la collectivité.

La commune de Saint-Paul va donc faire réaliser les travaux d'électricité par le SEHV pour un coût de 2 291,25 € net. Les travaux d'assainissement seront, quant à eux, réalisés sous la Maîtrise d'Ouvrage de la Communauté de Communes de Noblat qui a la compétence, pour un montant estimé par l'ATEC de 28 478,75 € net. La commune, dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial, peut demander aux propriétaires une participation au financement des travaux. Ces extensions ne pouvant servir qu'à ce projet, la commune demande aux propriétaires de financer la totalité des travaux. La convention du PUP précise que la commune règlera les travaux et se chargera d'appeler cette somme auprès des trois propriétaires.

**Adoption à l'unanimité**

#### CESSION D'UN BIEN DE SECTION AU VILLAGE DE CROUZILLAT

Conformément à la procédure engagée pour la vente d'un bien de section du village de Crouzillat (parcelle cadastrée A1 d'une superficie de 6310 m<sup>2</sup>),

les électeurs ont donc été consultés. Les 8 électeurs concernés ont tous répondu favorablement à cette vente.

**Adoption à l'unanimité**

#### OPPOSITION AU TRANSFERT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020 DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE

La loi « NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La loi du 3 août 2018 permet aux communes membres de s'opposer au transfert de la compétence eau si au moins 25% des communes membres de la Communauté de Communes représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de cette compétence, par délibération rendue exécutoire avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable des Allois assure actuellement correctement la gestion de l'eau, les résultats de l'étude en cours ne sont pas connus, le transfert de cette compétence eau n'entraînera pas une bonification de la DGF pour cet EPCI, donc le conseil municipal s'oppose donc au transfert de la compétence eau à la communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Adoption à l'unanimité**

#### QUESTIONS DIVERSES

##### Construction d'une caserne de pompiers sur la commune de Saint-Léonard-de-Noblat :

Une extension de la caserne des pompiers de Saint-Léonard-de-Noblat est envisagée, pour un coût estimé à 400 000 €. Les subventions de l'Etat, du Conseil Départemental et du SDIS sont à hauteur de 60%.

Il a été demandé aux communes concernées par le secteur d'intervention des pompiers de St-Léonard (1/40<sup>e</sup> de la population de Saint-Paul concernée) de participer également au financement de cette construction. La participation de la commune s'élèverait donc entre 4 000 € et 4 500 €.

Au vu du service rendu, le conseil municipal s'est prononcé favorablement à ce « principe » de participation.

##### Adressage des villages :

Déborah DAVID s'occupe actuellement de répertorier toutes les voies avec l'aide logistique du Service de l'Information Géographique de la Métropole de Limoges.

##### Déchetterie :

Le SYDED et la Communauté de Communes s'occupent de la mise en conformité du site.

L'exercice de la compétence « haut de quai » a été transférée au SYDED.

La vente du terrain qui doit accueillir la nouvelle déchetterie devrait intervenir dans l'année.

# Municipalité

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2019

### AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018

Affectation du résultat d'exploitation 2018 comme suit : 60 623,97 € à la section d'investissement et 234 654,39 € à la section de fonctionnement.

15 voix pour

### BUDGET COMMUNAL

Présentation du budget principal qui s'équilibre à 1099511,39 € en section de fonctionnement et à 776 888,97 € en section d'investissement.

#### Remarques sur la section de fonctionnement :

##### Dépenses :

- Ajout d'une ligne pour l'assurance dommages ouvrage pour la boucherie à hauteur de 10 000 €.
- Charges du personnel : augmentations des taux de cotisation des charges patronales et salariales. Intégration de la rémunération des 3 agents recenseurs.
- Fonds de péréquation des recettes : variations importantes d'une année sur l'autre. Choix délibéré d'inscrire une somme plus importante que l'an passé. Le montant réel devrait être connu en juin.

Les autres lignes budgétaires s'inscrivent dans la stabilité.

Recettes : Les recettes s'inscrivent dans la stabilité.

#### Remarques sur la section d'investissement :

##### Les principales dépenses :

- Boucherie : 330 000 €.
- Travaux de voirie : 63 400 €.
- Matériel services techniques : 63 000 € (achat d'un nouveau tracteur).
- Extension de la cour de l'école avec aménagements : 31 800 €.
- Plaques de rues et numéros : 17 040 €.
- Rénovation de la salle du conseil : 10 136 €.
- Mise aux normes du répartiteur de l'étang : 10 000 €.
- Mise en accessibilité des bâtiments : 4 500 €.
- Eclairage de la zone de loisirs de l'étang : 3 650 €.
- Matériel informatique : 3 000 €.
- Panneaux routiers : 2 000 €.
- Escalier du SPAR : 1 500 €.
- Plantations : 1 500 €.
- Mobilier école : 500 €.
- Remboursement du capital des emprunts : 68 111 €.
- Hors programme : 69 800 €.

##### Les principales recettes :

Seules ont été inscrites au budget les subventions pour lesquelles l'arrêté d'attribution de subvention a été signé.

- Boucherie : 164 000 € (subventions Etat : DETR et FSIL).
- Subventions du Conseil Départemental : 30 019 € (accessibilité des bâtiments, voirie, dénomination et numérotation des rues, extension de la cour de l'école).
- FCTVA : 73 778 €.
- Emprunt : 171 150 €.
- Couverture du besoin de financement : 60 623 €.
- Virement de la section de fonctionnement : 234 654 €.

12 voix pour et 3 abstentions

### BUDGET LOTISSEMENT DU BOURG

Le budget lotissement du bourg s'équilibre à **38 606 €** en fonctionnement et à **572 115 €** en investissement. Subvention de 20 000 € du budget communal pour continuer à combler le déficit. Les autres écritures sont des opérations d'ordre nécessaires à l'équilibre des stocks.

12 voix pour et 3 abstentions

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Afin de soutenir l'effort à l'investissement, il est proposé d'augmenter chaque taux de 1%, à savoir :

Taxe d'habitation : 14,21%  
Foncier bâti : 19,04%  
Foncier non bâti : 75,45%

12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions

### DEMANDES DE SUBVENTIONS CTD

- Renouvellement de la 2<sup>e</sup> tranche des grosses réparations de voirie. Coût total : **48 100 € H.T.**
- Nouvelle demande : mise aux normes du moteur et du système électrique des cloches de l'église. Coût total : **2 387 € H.T.**

15 voix pour

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2019

### MOTION POUR L'AIDE ALIMENTAIRE EUROPEENNE

À la demande de plusieurs associations (Secours Populaire, Restos du Cœur, Croix Rouge...), voici les principaux points de la motion pour l'aide alimentaire européenne :

- Le Fonds Européens d'Aide aux plus Démunis (FEAD), va être intégré d'ici 2021 à un nouveau fond social européen et son montant va considérablement baisser.
- Le budget de l'aide alimentaire alloué aux associations de solidarité dans le contexte actuel des décisions prises au niveau européen risque d'être divisé de moitié.
- Cette diminution de moitié porterait un coup très dur à l'action d'aide alimentaire dans la mesure où ces moyens ne pourraient être compensés d'aucune autre façon.

Demande à ce que le budget de l'aide alimentaire européenne soit revu à la hausse par rapport aux années passées et appel à l'Union Européenne pour maintenir et renforcer le budget de l'aide alimentaire européenne.

*15 voix pour*

## **DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AU SEHV**

Le Syndicat Energies Haute-Vienne va réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux au village de La Boucole (étude en 2019 et travaux en 2020). Les travaux liés au volet de l'éclairage public seront confiés au SEHV. Dans le cadre de ces travaux, une concertation se fera avec Axione, prestataire du syndicat mite DORSAL pour l'installation de la fibre.

*15 voix pour*

## **ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉNERGIE**

La commune de Saint-Paul adhère déjà au groupement de commandes pour l'achat d'électricité. Le marché prend fin au 31 décembre 2019.

Reconduction du marché avec le SEHV, pour mutualiser les achats d'énergie et services associés afin de favoriser des économies d'échelle et obtenir de meilleurs prix et qualités de services associés.

*15 voix pour*

## **DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOBLAT ET LA COMMUNE DE SAINT-PAUL**

Suite à la demande de viabilisation de 7 lots sis rue du Tralor, parcelles AB 310, 307 et 313 en vue de la construction d'habitations, la mise en place d'un périmètre de Projet Urbain Partenarial a donné lieu à l'élaboration d'une convention entre les parties. La convention de Projet Urbain Partenarial a précisé la prise en charge financière des équipements publics nécessaires pour la viabilisation.

Dans ce cadre, la commune délègue à la Communauté de Communes de Noblat l'ensemble des travaux sur les réseaux humides, en matière d'assainissement des eaux usées et pour le réseau eaux pluviales. Une convention fixera les conditions de cette délégation de maîtrise d'ouvrage.

*15 voix pour*

## **GROSSES RÉPARATIONS SUR VOIES COMMUNALES : ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ**

Suite à la consultation selon une procédure adaptée lancée pour les travaux sur les voies communales selon le programme 2019, l'offre qui est économiquement la plus avantageuse et celle de l'entreprise PIJASSOU pour un montant de 39 800,00 € HT.

*15 voix pour*

## **BOUCHERIE- ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'ATEC**

Le projet de réhabilitation de la grange située rue du 11 Novembre en face de la boulangerie se concrétise, son aménagement en boucherie en est au stade des premières esquisses architecturales.

Dans la perspective d'un suivi efficace et maîtrisé de l'opération, il est pertinent de recourir à une prestation d'aide à la maîtrise d'ouvrage. Proposition d'un projet de convention relatif à l'intervention de l'ATEC au titre de l'aide à maîtrise d'ouvrage. Montant de la rémunération proposée 3682,25 € HT.

*Vote à bulletin secret : 12 bulletins pour, 3 bulletins blancs*

## **BOUCHERIE - CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE**

Dans la perspective du projet pour la réhabilitation d'une grange désaffectée en boucherie, il y a lieu de procéder à la nomination d'une équipe de maîtrise d'œuvre qui aura en charge la conception du projet et le suivi des travaux.

Suite à la consultation lancée, et à l'analyse des candidatures par l'ATEC et par la commission en charge du dossier, le cabinet ERCB Architecture est retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération. Le taux de rémunération s'élève à 9,2 % soit 25720 € HT.

*Vote à bulletin secret : 12 bulletins pour, 3 bulletins blancs*

## **BOUCHERIE - ASSUJETISSEMENT À LA TVA**

Les travaux vont avoir lieu pour réhabiliter la grange désaffectée en boucherie, destinée à être loué. Ce local à usage professionnel sera aménagé, il est de ce fait imposable de plein droit à la TVA (article 256 du Code Général des Impôts).

L'assujettissement à la TVA pour ce local permettra à la commune de récupérer la TVA sur les travaux de façon immédiate. Les loyers seront ensuite soumis à la TVA.

Vote pour l'assujettissement à la TVA pour les travaux et loyers de ce local commercial.

*Vote à bulletin secret : 12 bulletins pour, 3 bulletins blancs*

## **BOUCHERIE - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Demandes de subventions suivantes :

- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Cette aide de l'État permet, notamment, le financement d'opérations d'investissement des communes et des EPCI.
- Demande auprès de la Région Nouvelle Aquitaine, car le projet de la boucherie avait été inscrit dans le contrat de ruralité du PETR Monts et Barrages.
- Demande auprès du Conseil départemental de la Haute-Vienne.

*Vote à bulletin secret : 12 bulletins pour, 3 bulletins blancs*

# Municipalité

## Budget 2019

Le budget primitif 2019 a été établi conformément aux orientations budgétaires approuvées par la majorité du conseil municipal du 15 avril 2019. (3 personnes se sont abstenues : Mr DUCHEZ, Mme BOLA et Mme VINCENT).

Ce débat a permis de présenter les grandes tendances de 2019, et malgré un contexte très contraint, la situation de notre commune est encore très saine.

## Les subventions aux associations

NOMS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS	MONTANT ATTRIBUÉ	NOMS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS	MONTANT ATTRIBUÉ	NOMS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS	MONTANT ATTRIBUÉ
AAPPMA La Roselle	150 €	Foot Sud 87	300 €	Parar lo lop	150 €
ACCA de Saint-Paul	150 €	Foyer rural de Saint-Léonard	150 €	Saint-Paul Ânes	150 €
AFMD	60 €	Foyer Culturel Laique de Feytiat	300 €	Saint-Paul Ânes (subvention pour l'organisation de la fête de l'Âne)	3 000 €
À Fleur de Pierre	150 €	FNACA	150 €	Saint-Paul Gym	150 €
Amicale Saint-Louis	150 €	FNATH	60 €	Saint-Paul Rando	150 €
Association des commerçants et Artisans de Saint-Paul	150 €	GVA Pierre-Bufferie	150 €	Secours Populaire	200 €
Association des maires ruraux	56 €	GVA Féminin	150 €	SPA	795,69 €
Association des maires et élus de la Haute-Vienne	304,26 €	La Marelle	300 €	Syndicat d'élevage	150 €
APMAC	100 €	Le Patch Paulois	150 €	Do Nuts Disturb	150 €
Collège Bernard Palissy (voyage en Italie)	100 €	La Pétanque Saint-Pauloise	150 €		

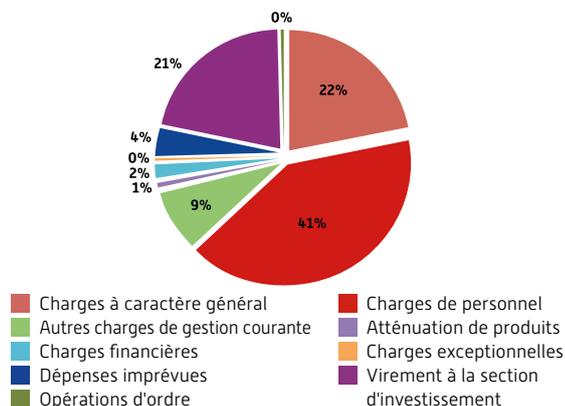
## Section de Fonctionnement

Les recettes et dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 099 511,39 €.

Pour équilibrer le budget, nous avons alimenté la ligne 022 « dépenses imprévues » à hauteur de 39 400,00 €. De plus, nous avons un excédent de fonctionnement 2018 grâce à une gestion maîtrisée.

Cette année, nous faisons un virement vers la section d'investissement de 234 654,39 €. Celui-ci nous permet d'investir dans du matériel communal, rénovation des bâtiments, voirie...

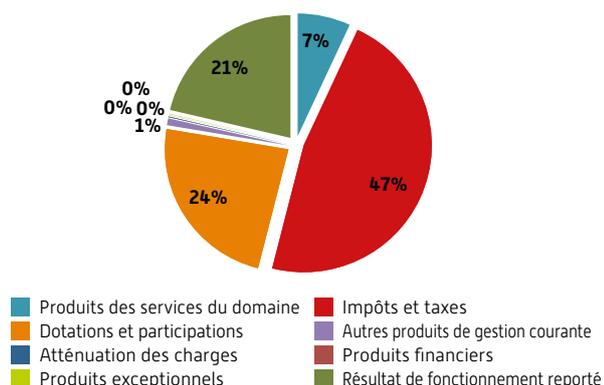
DÉPENSES		
Chap.	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	240 721,00 €
012	Charges de personnel	453 659,00 €
014	Atténuation de produits	7 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	93 320,00 €
66	Charges financières	25 950,00 €
67	Charges exceptionnelles	430,00 €
022	Dépenses imprévues	39 400,00 €
023	Virement à la section d'investissement	234 654,39 €
040	Opérations d'ordre : dotations aux amortissements	4 377,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 099 511,39 €</b>



## RECETTES

Le tableau ci-dessous résume les principaux postes qui composent les recettes de fonctionnement :

Chap.	Libellé	Montant
70	Produits des services du domaine	75 960,00 €
73	Impôts et taxes	517 468,00 €
74	Dotations, subventions et participations	260 351,00 €
75	Autres produits de gestion courante	9 880,00 €
013	Atténuation des charges	900,00 €
76	Produits financiers	10,00 €
77	Produits exceptionnels	288,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	234 654,39 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 099 511,39 €</b>



# Municipalité

## Section d'Investissement

### LES DÉPENSES

CHAP. BUDG.	LIBELLÉ	MONTANT
<b>RESTES A RÉALISER 2018</b>		
21	Escalier du Métayer	3 968,00 €
	Honoraires ATEC 2018	2 016,00 €
	Réseaux d'électrification	12 660,00 €
<b>BUDGET PRIMITIF 2019</b>		
16	Emprunts (remboursement du capital)	68 111,00 €
20	Projet Urbain Partenarial - Assainissement	28 480,00 €
	Projet Urbain Partenarial - Travaux électriques	2 292,00 €
21	Rambarde escalier lotissement Pré Morot	840,00 €
	Escalier SPAR	1 500,00 €
	Plantations	1 500,00 €
	Rénovation salle du conseil	10 136,00 €
	Mise en accessibilité des bâtiments	4 500,00 €
	Mise aux normes électriques et moteur des cloches	3 000,00 €
	Honoraires ATEC 2019	1 716,00 €
	Voirie	63 400,00 €
	Extension de la cour de l'école	31 800,00 €
	Plaques de rue et numéros	17 040,00 €
	Eclairage zone de loisirs étang	3 650,00 €
	Mise aux normes du répartiteur étang	10 000,00 €
	Matériel informatique	3 000,00 €
	Mobilier	500,00 €
	Panneaux routiers	2 000,00 €
	Matériel services techniques : tracteur	63 000,00 €
	Hors programme	69 800,00 €
23	Boucherie	330 000,00 €
001	Solde d'exécution cumulé	41 979,97 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>776 888,97 €</b>

### LES RECETTES

CHAP. BUDG.	LIBELLÉ	MONTANT
<b>BUDGET PRIMITIF 2019</b>		
10	Couverture du besoin de financement section investissement	60 623,97 €
	Fonds Compensation de la TVA (FCTVA)	73 778,18 €
	Taxe Locale d'Équipement	670,00 €
13	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : Rénovation salle du conseil	2 111,00 €
	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : Boucherie	82 000,00 €
	Fonds de soutien à l'investissement : Boucherie	82 000,00 €
	Subvention via les Contrats Territoriaux Départementaux : Extension de la cour de l'école	5 300,00 €
	Subvention via les Contrats Territoriaux Départementaux : Accessibilité des bâtiments	1 125,00 €
	Solde 2018 : Subvention départementale Grosses Réparations de la Voirie	2 474,00 €
	Subvention départementale Grosses Réparations de la Voirie 2019	21 120,00 €
	Subvention via les Contrats Territoriaux Départementaux : Plaques de rue et numéros	2 840,00 €
	Projet Urbain Personnalisé	30 772,00 €
	46	Emprunt
021	Virement de la section de fonctionnement	234 654,39 €
024	Cession d'une parcelle à Cruzillat	1 893,00 €
	Amortissements travaux îlot sécuritaire RD 12	4 377,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>776 888,97 €</b>

Les excédents de fonctionnement réalisés ces dernières années (environ 230 000 €) permettent d'envisager sereinement nos investissements. On nous dira que l'endettement a augmenté, ce qui est plein de bon sens puisque effectivement, lorsqu'on investit, on s'endette. Et que si on n'investit pas, on ne s'endette pas. Et on est bien avancé... C'est un peu l'histoire du beurre et de l'argent du beurre. Sauf qu'il y avait un peu besoin d'investir, à l'école pour commencer.

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Le remboursement de l'encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette. Un emprunt de 600 000 € a été réalisé fin 2015 au taux de 1,85%.

Le capital restant dû est donc ainsi passé de 548 869 € en 2014 à 899 129 € en 2018. Ce qui est normal puisque l'emprunt ne date que de 3 ans et qu'au début on rembourse essentiellement les intérêts. Cette somme s'abaissera ensuite progressivement. Ceci est très raisonnable pour une commune comme Saint-Paul et rappelons que nous nous appuyons également sur les conseils de la trésorière de Pierre-Buffière pour prendre les décisions.

**Le recours à l'emprunt s'explique** aussi par le choix de financer les grands travaux structurants pour la commune de cette manière, et de réserver notre capacité d'auto-financements pour des investissements plus courants (comme la voirie avec environ 100 000 €/an) qu'ils soient structurels (éclairage, terrain multisport, accessibilité) ou pour remplacer des matériels vétustes (tondeuse, épareuse, broyeur d'accotement...).

L'intérêt de la commune n'étant pas de s'enrichir mais de se développer et d'investir dans l'intérêt de tous, il semble également judicieux et pragmatique de profiter de taux d'intérêts actuellement exceptionnellement bas plutôt que de taper dans le bas de laine. C'est ainsi que seront financés le projet boucherie, lui aussi structurant, et l'achat (en partie) d'un nouveau tracteur pour la commune. Avec des taux actuels proches de 1%, il vaut mieux s'endetter un peu et garder prudemment notre autofinancement pour un avenir qui lui, par définition n'est pas à taux fixe...

# Elections européennes

## Résultats des élections européennes

Sur 920 électeurs inscrits à Saint-Paul, 571 votants se sont déplacés et 513 se sont exprimés. 25 bulletins blancs et 33 bulletins nuls.

Les votes se décomposent comme suit :

LISTE	CONDUITE PAR	%
LREM	<b>Nathalie Loiseau</b>	19,88 %
Rassemblement National	<b>Jordan Bardella</b>	16,96 %
Les Républicains	<b>François-Xavier Bellamy</b>	11,31 %
LFI	<b>Manon Aubry</b>	10,14 %
Europe-Écologie-Les-Verts	<b>Yannick Jadot</b>	9,16 %
PP-PS	<b>Raphaël Glucksmann</b>	8,58 %
Parti Communiste Français	<b>Ian Brossat</b>	6,04 %
Génération.s	<b>Benoît Hamon</b>	4,09 %
Parti animaliste	<b>Hélène Thouy</b>	2,92 %
Urgence écologie	<b>Dominique Bourg</b>	2,53 %
LO	<b>Nathalie Arthaud</b>	2,34 %
DLF	<b>Nicolas Dupont-Aignan</b>	1,95 %
UDI	<b>Jean-Christophe Lagarde</b>	1,56 %



Les listes de **Florian Philippot** (LP), de **François Asselineau** (UPR), d'**Olivier Bidou** (Les oubliés de l'Europe), de **Francis Lalanne** (Alliance jaune) et de **Pierre Dieumegard** (Espéranto) ont eu moins de 1 % des votes exprimés.

Les autres listes n'ont eu aucune voix.

Les élections européennes se sont déroulées le 26 Mai, jour de la fête des mères. Chaque maman a pu choisir une petite plante fleurie, offerte par Madame le Maire et les adjoints.

## Travaux

### Le RIS dans le cimetière



Le chantier d'insertion du RIS est intervenu durant 3 journées au printemps pour l'entretien du cimetière. Deux autres sessions sont prévues, fin juillet et mi-octobre.

Le RIS (Relais Info Service) est une association du Pays Monts et Barrages, qui porte avant tout un chantier d'insertion pour un public en difficulté. Depuis sa création, il s'impose comme une véritable plateforme de mise en réseau entre les

personnes éloignées de l'emploi et les employeurs potentiels du territoire.

La municipalité a choisi depuis 2015 de soutenir cette démarche en signant tous les ans un contrat de 8 jours pour l'entretien du cimetière.

## Réception de l'escalier du métayer

La réception des travaux de l'escalier du Métayer a été faite en présence de MM. LEMARCHAND et PAUZAT, élus, et de M. PROFIT responsable des Chantiers des Chemins Jacquaires. Le choix des Chantiers entre également dans la volonté des élus de favoriser les démarches de réinsertion. Cette association, créée en 1997 au départ pour restaurer le petit patrimoine sur les chemins de Compostelle, s'est depuis largement diversifiée. Elle œuvre en faveur de l'insertion professionnelle. Les chantiers représentent un véritable tremplin pour réintégrer le monde du travail, pour des salariés qui ont connu des galères (séparation, perte d'emploi...) ou qui veulent se reconverter. A noter que l'association travaille avec les collectivités locales mais aussi avec les particuliers.



## La voirie

Cette année le programme de voirie concernait les routes de Allier et de Puyfraud, qui ont été reprofilées et ont reçu une nouvelle surface de roulement. Du point à temps a été réalisé sur les routes de Beaumont et de la Grande Gardelle. La rue du Tortillou est une des voies qui avaient été transférées à la Communauté de Communes de Noblat : nous avons demandé les travaux en cours actuellement : la rue a été élargie et un cheminement

piéton coté étang va être mis en place, sécurisé par une glissière bois. Les piétons pourront faire le tour complet de l'étang en toute sécurité. Travaux subventionnés à 40% par le Conseil Départemental.

## Rénovation de la salle du conseil

La salle du conseil et des mariages était vétuste : infestation de vrillettes, humidité des murs... Des travaux de rénovation sont en cours : à l'intérieur, réfection des murs et peintures des boiseries et menuiseries. A l'extérieur, le remplacement des gouttières permettra de régler le problème d'humidité. Pour ces travaux, la commune bénéficie d'une subvention de l'Etat, dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 25%.



## Travaux électriques aux Pradelles

Des travaux d'enfouissement d'une ligne électrique ont été réalisés en régie entre la salle Saint-Louis et le terrain de pétanque. La sortie aérienne de la salle et les branchements ont été réalisés par le SEHV. Ces travaux, toujours en cours, ont un triple but :

- séparer l'éclairage du terrain de pétanque de l'éclairage public ;
- sécuriser les boîtiers électriques, régulièrement vandalisés, par une coupure générale déportée ;
- amener des prises d'alimentation électrique à proximité pour les manifestations.

## Talus côte de Trentalaud

Suite à un glissement de terrain rue Georges Fourest, le propriétaire riverain a proposé de céder du terrain afin de recréer un talus pour sécuriser durablement le bas-côté.

Après l'établissement d'un nouvel arrêté d'alignement, les agents communaux ont réalisé ce nouvel aménagement.

## Travaux à l'école

Le marquage du parking et la matérialisation d'un cheminement piéton sont en cours de réalisation en régie municipale.

L'aménagement de la cour du haut (ancien emplacement des préfabriqués) sera réalisé pendant l'été par l'entreprise SIORAT : terrain de basket, terrain de handball, terrain de pétanque, échiquier géant et espace détente. Subvention de 20% du Département.



## Places PMR

Les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux se poursuivent avec le tracé des places et des bandes de guidage pour Personnes à Mobilité Réduite. Subvention de 20% du Département.



## Un point sur l'avancée de l'adressage



## Pavillons de l'ODHAC

Rue des Erables, la construction des pavillons de l'ODHAC progresse.

Rappelons qu'il s'agit d'un programme mis en place par le Conseil Départemental pour favoriser l'accueil des aînés et/ou personnes en situation de handicap dans les centre-bourgs ruraux. Ce programme repose sur une convention tripartite – ODHAC, Conseil Départemental et commune.

Le programme offre en tout 4 logements (3 T2 et 1 T3) adaptés au vieillissement et au handicap.

Les dossiers seront instruits en commission d'attribution dans laquelle siègera le Maire de Saint-Paul. La priorité sera donnée aux habitants de la commune remplissant les critères.

Les personnes intéressées peuvent dès maintenant faire une demande de dossier auprès de l'ODHAC.

Les dossiers sont à retirer ou à télécharger sur internet, et sont à déposer ou à envoyer soit au siège de l'ODHAC : 4, rue Robert Schuman 87170 Isle, soit à l'antenne de Saint-Léonard : centre Simone Veil 15, rue de Beaufort 87400 Saint-Léonard.



Toutes les voies ont maintenant trouvé un nom !

En collaboration avec le Système d'information Géographique de LIMOGES MÉTROPOLÉ, nous allons très prochainement pouvoir déterminer le numéro qui sera attribué à chaque habitation et bâtiment, ce qui est promet encore de longues séances de travail !

Par la suite, la commune procèdera à la commande des plaques de rue et des numéros, ce qui représente une somme importante inscrite au budget en avril dernier.

En réponse à une question plusieurs fois posée, l'achat du numéro d'habitation est bien à la charge de la commune. Toutefois, si un numéro est égaré une fois remis à son propriétaire ou n'est pas à son goût, celui-ci devra ou pourra, à ses frais, en installer un autre.

## La consommation d'énergie de la commune

Maîtriser la consommation d'énergie est devenue une urgence écologique, économique et budgétaire. C'est un moyen de réduire l'empreinte carbone, l'impact sur le milieu naturel et aussi une solution pour faire face à la baisse des recettes pour les communes. D'où l'intérêt de ne pas hésiter à investir, puisque c'est sur les dépenses de fonctionnement qu'on réalise ensuite les véritables économies.

Rappelons que les chiffres publiés sont à prendre avec un certain recul, car ils peuvent varier fortement en fonction des conditions climatiques, des cours du pétrole ou encore des augmentations régulières de prix (électricité).

### Quelques chiffres en €

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Électricité	35 498 €	28 737 €	28 619 €	26 026 €	26 806 €	29 668 €
Combustible	26 258 €	27 133 €	20 146 €	13 511 €	13 232 €	14 363 €
<b>Total</b>	<b>61 756 €</b>	<b>55 870 €</b>	<b>48 765 €</b>	<b>39 537 €</b>	<b>40 038 €</b>	<b>44 031 €</b>



Ces chiffres sont ceux des comptes administratifs de la commune, validés par la trésorière.

**ÉLECTRICITÉ :** Rappelons que le coût de l'électricité n'a cessé d'augmenter (environ 2% par an depuis 2014). Ce qui explique que la facture en € baisse moins significativement qu'en consommation. **On a même parfois la surprise de voir la facture augmenter malgré une baisse de la consommation !**

Depuis 2014, la modification de l'éclairage de la salle des fêtes, la gestion du chauffage de celle-ci, et la reconstruction de l'école, ont permis de compenser la hausse des prix.

**La consommation annuelle de la commune est ainsi progressivement passée de 180 000 KWh en 2014 à un peu moins de 160 000 KWh en 2018.**

La mise en place progressive et maintenant complète de l'extinction de l'éclairage public entre 23h30 et 5h30 devrait nous permettre de descendre en dessous des 150 000 KWh par an (Pour mémoire, sur les 29 000 € de facture d'électricité de 2018, plus de 10 000 € sont liés à l'éclairage public).

**COMBUSTIBLES :** Cette catégorie regroupe le fuel, le gaz et, depuis 2016, les plaquettes. De ce côté-là il n'y a pas eu de surprise, le remplacement de différents moyens de chauffage de l'école par un seul (plaquettes) a généré des économies considérables, de l'ordre de 10 000 € par an, la facture passant de 27 000 € en 2014 à 14 000 € en 2018.

### Le cas particulier de l'école

Lors de reconstruction de l'école, nous nous étions trouvés devant ce dilemme en termes d'énergie : réutiliser certains moyens de chauffage, avec les différents contrats de maintenance y affairant, qui font ensuite grimper le prix du fonctionnement, ou faire une seule chaufferie pour tous les bâtiments qui avaient des performances thermiques très variables et parfois proches de zéro. En gros, soit on rajoutait un étage à une fusée déjà bien chargée, soit on reprenait l'ensemble dans une vue globale. La première étape fut de supprimer le chauffage au fuel et miser sur l'isolation du nouveau bâtiment afin de le rendre presque passif. L'idée de climatisation fut écartée dans une construction vide les mois de juillet et août.

La seconde étape fut la déconnexion de la géothermie des bâtiments du haut de l'école. Celle-ci, avec une puissance de 13 KWh, pour un besoin de 17 à 18 KWh, était donc relayée en permanence

par une résistance électrique et entraînait une surconsommation électrique.

L'idée principale résidait en un seul moyen de chauffe, facilement disponible, réglable (rappelons qu'une école n'est occupée que 30% du temps et que c'est lorsqu'il n'y a personne dedans que l'on fait des économies, en diminuant le chauffage), et moins sujet aux aléas du cours du pétrole.

C'était plus cher au départ mais nettement plus avantageux ensuite en termes de coût de fonctionnement, pour chauffer des bâtiments de différentes époques avec des isolations de performances variables, voire absentes. Dans ce genre de construction, ce n'est pas lors de l'investissement que l'on fait des économies, mais ensuite lors du fonctionnement. On a tous fait l'expérience d'un matériel acheté bon marché, économie immédiate, mais qui nous coûte ensuite un bras en consommation, maintenance et réparation...

# Energie

Bref, il nous a semblé de bon sens de ne pas faire d'économie de bout de chandelle lors de la construction, plutôt que de risquer de surdimensionner ensuite les factures de fonctionnement.

**Merci encore aux précieux conseils du SEHV lors des prises de décisions pas toujours faciles.**

	2014	2017	2018
Fuel	12 458 €	0 €	0 €
Gaz	1 450 €	653 €	793 €
Plaquettes	0 €	2 458 €	5 900 €
Électricité	5 713 €	4 325 €	5 291 €
<b>Total</b>	<b>19 620 €</b>	<b>7 436 €</b>	<b>11 984 €</b>

Au début du projet, le SEHV estimait un gain de fonctionnement de 5 000,00 € par an. Pour l'instant les résultats dépassent les estimations même s'il faudrait quelques années de recul pour se faire une idée exacte, en fonction des conditions climatiques ou des glissements de factures d'une année sur l'autre.

	2014	2017	2018
<b>Consommation électrique en KWh</b>	<b>39 050</b>	<b>26 145</b>	<b>28 430</b>

Pour être complet sur les consommations d'énergie, il faut rajouter **les carburants**. Depuis 2014, la facture annuelle oscille entre 4 000 et 6 000 € (6 100 € en 2018). La variation de ce chiffre dépend évidemment des prix du pétrole, des diverses manifestations de Saint-Paul (location de matériel et autres déplacements liés aux manifestations) mais également **des travaux réalisés en régie**.

En effet le choix avait été fait de solliciter le matériel et les compétences présentes au niveau communal (d'où l'achat d'un tracteur neuf), plutôt que recourir à des prestataires privés dès que cela était possible. Et forcément, cela augmente la facture de carburant, notamment du GNR (Gasoil Non Routier) des engins.

C'est ainsi que furent réalisés les travaux de démolition des anciens terrains de basket et tennis, puis la création du terrain de pétanque, le terrassement des jeux pour enfants, le réaménagement du champ de foire, l'engazonnement de la salle Saint-Louis, l'alimentation électrique autour du terrain de pétanque (en collaboration avec le SEHV pour les branchements), en plus des habituelles interventions sur le domaine public ou des postes techniques de la commune.

# Les cantonniers

Autrefois le travail du cantonnier consistait "à bien soigner l'entretien des chaussées de son cantonnement de façon assidue, de manière que la chaussée soit sèche, unie, sans danger en temps de glace, ferme, et d'un aspect satisfaisant en toute saison".

Pour ce faire "il devait en particulier disposer d'une brouette, d'une pelle en fer, d'une pelle en bois, d'un outil dit tournée, formant pioche d'un côté et pic de l'autre, d'un rabot de fer, d'un rabot de bois, d'un râteau de fer, d'une pince en fer, d'une masse en fer et enfin d'un cordeau de 10 mètres de longueur" (extraits du règlement du 10 décembre 1835).

La mission du cantonnier a aujourd'hui énormément évolué et fait appel à bien plus de compétences et de responsabilités qu'à cette époque, dans le seul but d'assurer notre sécurité, la création et la pérennité de nos aménagements, la préservation et l'embellissement de notre cadre de vie.

Au-delà de l'entretien courant de la voirie communale, avec entre autres le traitement des désordres de l'enduit de surface, la gestion des écoulements, le fauchage printanier et le débroussaillage hivernal, le désherbage, les agents communaux sont sollicités au quotidien :

- pour l'entretien de la totalité des espaces verts (site des Pradelles, terrains de sports, massifs, cour de l'école...), ainsi que l'entretien des chemins classés dans le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées). Il est bon de rappeler qu'aucun produit phyto n'est employé sur le territoire de notre commune depuis 2010, ce qui nous a valu l'obtention du label National "Terre Saine" en 2016 ;
- pour la surveillance et l'entretien de l'assainissement collectif (contrôle et réparation des pompes de relevage, entretien et réparation de la station

d'épuration...) maintes fois valorisés par les bons résultats des contrôles réguliers effectués par les services départementaux compétents, malgré la vétusté et l'incohérence du réseau. Cette compétence est maintenant communautaire, mais ce sont toujours nos agents qui assurent le travail, « remboursé » à la Commune par la Communauté de Communes ;

- pour la gestion des déchets, vidage des poubelles sur les différents sites publics, nettoyage des aires des éco-points... ;
- pour l'aide matérielle à toutes les manifestations, avec en amont, la mise en place de la signalisation, des barrières de chantiers, de poubelles de tri sélectif, le montage de barnums, et bien entendu le nettoyage après ;
- pour le suivi du bon fonctionnement de la chaudière bois de l'école et de son approvisionnement en combustible (plaquettes forestières) ;
- pour tous travaux exceptionnels dans le cadre des compétences de chacun, afin de permettre à la commune d'effectuer de substantielles économies, comme la déminéralisation devant la salle Saint-Louis et la salle des fêtes, la réalisation du terrain de pétanque, l'agrandissement du parking de l'école, le terrassement de la nouvelle aire de jeux des Pradelles et de l'escalier du lotissement du Métayer, la peinture routière... ;
- pour l'entretien (et parfois des réparations) du matériel. A noter que tout nouveau matériel est choisi par les élus en concertation avec eux, gage d'un matériel adapté.

Ils sont là aussi quand il s'agit de nettoyer ou réparer les actes d'incivilités... qui les détournent trop souvent des tâches prévues...

# Projet Boucherie

## Bientôt à nouveau une boucherie à Saint-Paul



Fin 2015, vous nous aviez donné, via une enquête dans vos boîtes aux lettres, votre avis sur une éventuelle réouverture de boucherie à Saint-Paul. Des réunions d'information à destination des agriculteurs avaient également été organisées. Les retours étaient largement positifs. Suite à cela, un groupe d'éleveurs s'est constitué en association « *Les viandes de chez nous* ».

Depuis nous nous sommes entourés de différentes compétences et expertises, afin que le projet initial de réouverture d'un point de vente de viande à Saint-Paul aboutisse. Nous avons travaillé en collaboration avec les chambres d'agriculture et des métiers, la chambre de commerce, et avec les techniciens de l'association inter consulaire. Nous avons ensuite rencontré le président du syndicat des bouchers.

L'idée première d'un magasin de producteurs reposant sur l'association « *Les viandes de chez nous* » avait finalement été écartée par les éleveurs, car une telle structure leur demandait trop de temps.

Le projet a alors évolué vers une boucherie classique et nous avons alors rencontré plusieurs porteurs de projet, mais rien n'avait abouti, l'important étant de trouver LE boucher adapté au projet de Saint-Paul.

En fin d'année dernière, un porteur de projet, boucher, s'est spontanément présenté, séduit par le projet présenté. Un peu de temps s'est écoulé afin que tous les acteurs se rencontrent, se connaissent, et que la suite à donner s'esquisse.

En début d'année, avec l'aide de l'ATEC 87, un appel à candidature a été lancé pour un architecte afin de créer un outil de travail adapté aux besoins du porteur de projet et aux objectifs de la commune. Une architecte a été retenue.

Entre temps le boucher a rencontré les éleveurs, visité des exploitations afin d'évaluer comment travailler ensemble. Il est aussi associé à l'élaboration des plans conçus par l'architecte.

La boucherie s'installera dans la grange communale rue du 11 Novembre. Situé en face de la boulangerie et à côté de la pharmacie, ce bâtiment est l'endroit idéal pour cette réalisation, comme cela a été souligné par l'étude de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat, lancée sur l'ensemble de la Communauté de Communes.

Le montant total de l'opération est estimé à 330 000 € par l'ATEC 87. L'Etat participe à hauteur de 50%. Le projet est également éligible à des subventions départementales et régionales, dont le montant exact n'est pas encore connu mais qui devraient se situer aux alentours de 20%. Pour les 30% restant à charge de la commune, les élus ont fait le choix de souscrire un emprunt, dont le montant dépendra du plan de financement définitif. En effet, malgré des excédents de fonctionnement importants ces deux dernières années, les taux sont tellement bas actuellement (inférieurs à 1%), qu'il nous a semblé plus judicieux de profiter de l'opportunité, et garder prudemment une capacité d'autofinancement pour l'avenir.

Rappelons que cet emprunt doit être couvert par le loyer, et qu'à terme, cette opération sera blanche pour la commune. Le loyer sera néanmoins modique pour ne pas handicaper le porteur de projet. L'enjeu n'est pas de faire du profit, mais bien de réimplanter un commerce dont l'absence est une anomalie dans un village comme Saint-Paul, tout en revitalisant une partie du centre bourg.



# Eau Potable

## Syndicat d'Alimentation en Eau Potable des Allois



L'année 2018 a vu la mise en place d'une nouvelle délégation de service public. Après les consultations légales, le nouveau contrat a été attribué à l'Entreprise MIANE et VINATIER pour une durée de 9,5 ans du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 décembre 2027.

### Les travaux réalisés en 2018

Parallèlement aux travaux d'exploitation exécutés par son délégataire, le syndicat a engagé des travaux d'interconnexion et de sécurisation entre le réservoir des Crouzettes et le carrefour des Allois.

Ces travaux ont consisté au renforcement du réseau existant par la pose d'une canalisation en fonte ductile de diamètre 250 mm sur une longueur de 1700 mètres. En effet, la conduite existante ne permettait plus le remplissage du réservoir des Allois et l'approvisionnement des communes d'Aureil et Eyjeaux dans de bonnes conditions hydrauliques lors des périodes de fortes consommations.

Cette opération, réceptionnée en décembre 2018, a coûté 437 954,89 € HT, financée à hauteur de 143 710,00 € par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne et de 144 665,00 € par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Durant la même période, le syndicat a procédé au dévoiement d'une canalisation sur la commune d'Eybouleuf au lieu-dit l'Etang. Une canalisation structurante de diamètre 125 mm desservant le bourg d'Eybouleuf traversait des terrains privés qui sont désormais à l'urbanisation. Le syndicat a fait le choix, pour des raisons évidentes d'exploitation, de poser une nouvelle canalisation aux caractéristiques semblables et d'une longueur de 374 mètres sur le domaine public. Le coût des travaux réalisés (maîtrise d'œuvre comprise) s'élève à 67 135,35 € HT.

Enfin et pour en terminer avec l'exercice 2018, la commune d'Eyjeaux a décidé de procéder au réaménagement de son centre bourg ; il a paru judicieux au Comité syndical de remplacer, en amont de ces travaux, la canalisation d'eau potable située sous l'emprise du projet. Cette conduite, relativement ancienne, faisait l'objet de fréquentes réparations. Les travaux sont terminés et ont été réalisés pour un montant de 75 489,08 € HT (maîtrise d'œuvre comprise).

### Les principaux projets de l'année 2019

Afin d'améliorer l'efficacité de ses installations, le Comité Syndical prévoit pour l'année 2019 l'installation de compteurs de sectorisation qui permettront la mise en évidence des secteurs fuyards sur le périmètre du syndicat et qui permettront également de fixer la priorité des investissements pour les années futures.

De même, pour garantir la qualité de l'eau potable, des travaux seront programmés sur la commune de Saint-Paul, sur les secteurs de Gentaud, Lavaud de Cossas et le Grand Chaleix.

Dans la continuité de ces travaux, le syndicat envisage aussi le remplacement de conduites sur les communes de Saint-Paul et Saint-Bonnet-Briance pour préserver la qualité de l'eau véhiculée.

Le syndicat projette également, au budget 2019, le remplacement de la conduite située Rue des écoles à Saint-Paul et le remplacement d'une canalisation très ancienne entre Saint-Bonnet Briance et Saint-Paul. En effet, ces deux secteurs sensibles pour l'approvisionnement des abonnés nécessitent de nombreuses interventions de la part du délégataire en raison de l'état dégradé des conduites.

Pour terminer, le budget 2019 a été voté pour un montant de 1 464 369,28 € à la section de fonctionnement et de 1 787 014,60 € à la section d'investissement.

Les tarifs de l'eau 2019 pour les abonnés est le suivant :

- 51,20 € HT par branchement pour la partie fixe annuelle ;
- 1,20 € HT par mètre cube d'eau consommée.

Le Président, Olivier LABREGERE



# Du côté de la cantine

## Du bio et du local pour la cantine

La lutte contre le gaspillage alimentaire et la démarche pour l'approvisionnement local et l'introduction de produits bio dans les cantines, initiées dans notre commune depuis la construction du nouveau restaurant scolaire, est maintenant inscrite dans la loi. L'article 24 de la loi EGALIM, promulguée le 30 novembre 2018 introduit l'obligation, dans la restauration collective des collectivités, de servir d'ici 2022, au moins 50% de produits durables (dont les produits locaux) ou de labels de qualité, avec un minimum de 20% de produits bio.

Beaucoup de produits proviennent déjà des artisans et commerçants locaux : le pain provient ainsi des boulangeries de Saint-Paul, le pâté de pomme de terre du pâtisseries, et divers produits d'épicerie sont achetés au SPAR.

Concernant l'approvisionnement, notamment bio, la première démarche avait porté sur les fruits. Les pommes et les poires (et même cette année des nashis), ainsi que les compotes, proviennent exclusivement du verger bio de Teulet, de La Roche l'Abeille. Les kiwis sont produits au verger bio de Vertougit, à Voutezac en Corrèze. Les fraises viennent naturellement du Coudert des Charmilles de Saint-Paul. Même démarche pour les fruits plus « exotiques » : les oranges et clémentines sont livrées directement par un producteur bio de la région de Valence en Espagne. L'impact carbone est minimisé, car la livraison se fait en même temps que d'autres AMAP ou magasins de producteurs. Quant aux bananes, elles transitent par la filière bio du SPAR.

Les poulets sont livrés par Angélique Chabrely, des Volailles d'Angèle à Saint-Paul. Les pommes de terre viennent de La Geneytouse, de chez Nicolas Desroches, qui a aussi fourni cette année quelques légumes. Les légumes secs sont issus d'un groupement de producteurs charentais, en agriculture bio et les œufs bio proviennent du domaine de Ligoure au Vigen.

## Formation nouvelles recettes à la cantine

Afin de maîtriser les surcoûts liés à la qualité des produits, et de progresser dans notre démarche de qualité et de santé, nous nous sommes inscrits dans un appel à projets lancé par Monts et Barrages. Dans ce cadre, plusieurs journées de formation sont prévues pour accompagner cuisiniers et cuisinières, et élus.

La première journée de formation a eu lieu à Saint-Paul le 19 juin : les participants sont venus découvrir d'autres techniques culinaires pour introduire plus facilement des produits frais et locaux, sans surcharge de travail et surcoût financier, tout en faisant apprécier de nouvelles saveurs aux élèves. Les recettes présentées reposent sur le respect de la saisonnalité, la valorisation de légumes peu appréciés, les associations céréales légumineuses, dans le cadre bien sûr de menus équilibrés. Les formateurs, issus du collectif Les pieds dans le plat, une association nationale composée principalement de cuisiniers et diététiciens qui proposent conseil, formation et accompagnement, ont particulièrement mis l'accent sur l'apport de protéines végétales, car la loi prévoit aussi l'obligation d'un repas végétarien par semaine : moins de viande, pour permettre aussi l'achat de viandes locales de qualité.

Nous avons la chance d'avoir à Saint-Paul une vraie « cantinière », qui prend plaisir à cuisiner pour nos enfants « comme à la maison ». Pour elle, comme pour les autres participants à cette journée, d'autres sessions d'accompagnement sont prévues, sur ces méthodes de cuisine alternative, sur l'équilibre alimentaire et la maîtrise des coûts.



## Du nouveau du côté du SYDED

### Un nouveau container rue Lafay

Le SYDED expérimente un nouveau type de container pour les emballages et cherchait des communes volontaires pour le tester. C'est ainsi qu'un nouveau container jaune a été installé rue LAFAY.

Une trappe basse est prévue pour les enfants ou les personnes à mobilité réduite. De plus, les deux bouches sont plus larges, permettant le passage de déchets plus grands (boîtes de conserves de 5 kg, fûts de bière...).

Nous en profitons pour rappeler la nécessité de bien respecter les consignes de tri : un déchet mal trié est considéré comme une erreur de tri, et coûte donc plus cher à la collectivité.

Les consignes sont affichées sur les containers, et disponibles aussi sur le site du SYDED.

**N'oubliez pas non plus qu'il est interdit, sous peine d'amende, de déposer quelque déchet que ce soit, même recyclable, au pied des conteneurs.**



### Du changement en déchèterie concernant l'apport des végétaux

En 2018, **18 000 tonnes de végétaux** ont été prises en charge par le SYDED, représentant 42 % des tonnages entrants, tout type de déchets confondus, et une augmentation pour les seuls déchets verts de 14% par rapport à 2017, soit plus de 1 500 tonnes supplémentaires.

Aujourd'hui, il n'est plus envisageable de se contenter de collecter et de traiter les déchets verts, compte tenu des impacts environnementaux et des coûts de gestion.

Pour les particuliers, **il a été décidé de restreindre le nombre de passages à 10/an/foyer et dans la limite totale de 10 m<sup>2</sup>. Et les souches ne seront plus acceptées.**

*Cette restriction concerne surtout les abus : sachant que le nombre moyen de passages est de 7 par an et par foyer, la mesure sera sans impact sur la plupart des foyers.*

Pour accompagner ce changement, le SYDED poursuit ses efforts pour doper le compostage domestique ou partagé. **L'offre des composteurs à la vente à prix aidé (50% du prix réel) a été diversifiée.**

Toujours afin de limiter les apports en déchèteries et de proposer des alternatives aux usagers, **une aide financière peut être accordée en 2019 pour l'acquisition ou la location par un particulier d'un broyeur.**

## Réduisons les déchets verts en déchèterie!

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019

Maximum

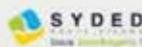
# 10 passages

dans la limite de **10 m<sup>3</sup>**

par foyer et par an

Informations et renseignements pour réduire et valoriser vos végétaux

sur [www.syded87.org](http://www.syded87.org)  
et au 05.55.12.12.87



### Pour en savoir plus sur :

- comment limiter chez soi la quantité de déchets verts ou les valoriser ;
- comment commander un composteur ;
- comment bénéficier d'une aide pour l'achat d'un broyeur.

### Contactez le SYDED de la Haute-Vienne

[www.syded87.org](http://www.syded87.org)

05 55 12 12 87

## PESTICIDES



Rappelons que l'usage des pesticides, interdit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les collectivités, l'est aussi pour les particuliers depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (Loi Labbé).

# La Vie de La Commune

## Quelques images du semestre écoulé

### Bal traditionnel de Parar lo lop

Tous les ans, le 3<sup>e</sup> samedi de janvier est dédié à la culture limousine et aux musiques traditionnelles. Cette année, l'association Parar lo lop a accueilli le multi-instrumentiste **Christian MAGE (accordéon, chabrette...)** et la violoniste **Marina Krtesch** pour un bal traditionnel.

### Cérémonie des vœux

Une assistance nombreuse avait cette année encore répondu à l'invitation des élus pour la cérémonie des vœux en ce dernier samedi de janvier. Madame le Maire a fait le bilan des réalisations de l'année, et présenté les projets à venir. Tout le monde pouvait ensuite échanger autour d'un verre dans une ambiance conviviale et chaleureuse.



### Colis des aînés

Ce sont **plus de 150 paquets** qui ont été confectionnés pour les aînés qui n'ont pas pu répondre à l'invitation pour le repas de janvier. Poursuivant leur démarche de produits locaux de qualité, c'est auprès des producteurs de proximité que les élus sont allés s'approvisionner : compotes et pétillant de pommes bio du domaine de Teulet de La Roche l'Abeille, châtaignes de Dournazac, jus de pomme bio de La Geneytouse, pâtisseries Boulesteix... Comme tous les ans, ce sont les élus qui ont apporté les colis aux anciens. Un colis gourmand est également apporté aux résidents des maisons de retraite. Une occasion d'échanger les nouvelles des uns et des autres.



### Repas des aînés



Malgré quelques absents à cause de l'épidémie de grippe, il y avait **une centaine de convives** au repas des aînés. Tous ont une nouvelle fois apprécié le repas du restaurant « **Les Deux Cygnes** », préparé par

Laurent et servi par toute une brigade de jeunes serveurs et serveuses aux petits soins. Nos artistes locaux ont pu laisser libre cours à leur talent, notamment nos deux Jean-Louis, l'un à l'harmonica et l'autre avec ses gnorles en français ou en patois...



# La Vie de La Commune

## Une conférence et des ateliers sur la santé des seniors



L'association CAP LIMOUSIN POITOU CHARENTES, qui regroupe les caisses de retraite, CARSAT, MSA et SSI a organisé une **conférence débat sur le thème « Votre santé préservée, il est temps d'y penser »** dans le cadre de ses actions de prévention santé auprès des seniors sur le territoire du Limousin. Une centaine de personnes a assisté à la conférence animée par Monsieur ROUSSEAU, chronobiologiste.

L'association a également proposé aux seniors sur plusieurs semaines une série d'ateliers sur la nutrition.

## Concours de belote ACCA

Une trentaine d'équipes se sont affrontées dans la bonne humeur lors du concours de belote organisé par l'ACCA. A l'issue des trois parties, gagnants et moins chanceux se sont retrouvés à table pour partager la traditionnelle soupe à l'oignon.



## Soirée cabaret



Fort de succès des années précédentes, l'**Association des Artisans et Commerçants** a organisé une nouvelle soirée cabaret. Retour cette année de la **troupe Revue Prestige**, avec un tout nouveau spectacle, rôdé pour l'occasion. La salle était comble, et tout le monde a apprécié le spectacle et le repas préparé par « **Les deux Cygnes** ».

## Fête de L'Ane

La 28<sup>e</sup> Fête de l'Ane a connu un beau succès : présentation asine, foire artisanale, animations diverses et fête foraine ont drainé une foule nombreuse, au rythme de la fanfare de Saint-Germain-les-Belles.



### RANDO

Malgré la météo, **plus de 80 marcheurs** ont suivi ânes et carrioles sur un parcours tout nouveau, à travers bois et chemins, avec une petite pause au lavoir de Beaumont restauré par l'association A fleur de Pierre, et à l'arrivée, le traditionnel goûter au four à pain.



### EXPO

Une expo, deux lieux : la salle du conseil et l'église ont accueilli **peintres, poètes et sculpteurs** pendant tout le week-end.

L'**atelier peinture** a connu un beau succès auprès des enfants.



# La Vie de La Commune

## Printemps culturel

Un très grand cru cette année, avec une programmation de grande qualité, et plus de 600 spectateurs sur l'ensemble des soirées. Avec en plus une nouveauté cette année : un spectacle pour les enfants le vendredi après-midi.

### THÉÂTRE : « UNE SORTE D'ALASKA »

Le Printemps Culturel accueille tous les ans une troupe de théâtre amateur de la région. Cette année, c'est la **Compagnie de l'Hippocampe**, de Saint-Just-le-Martel, qui est venue présenter **six courtes pièces de Harold PINTER**. Un univers très particulier, dans lequel le talent des quatre acteurs et du metteur en scène a permis de faire entrer les spectateurs ravis.



### CONCERT DE JAZZ

Une soirée unique, née de la rencontre et de la volonté de travailler ensemble de trois ensembles musicaux : **le conservatoire de Panazol, l'Union Musicale de Saint-Léonard et le Collectif 129**, big band du Limousin.



D'abord séparément, puis tous ensemble sur la scène, les musiciens des trois formations ont enchanté le public présent.



### CHANSON FRANÇAISE

Pour sa dernière soirée, le Printemps accueillait trois chanteuses de la Drôme, le trio « **Carton Jaune** » pour leur spectacle « A nos hommes ! ». Trois filles dynamiques, pétillantes et délurées qui ont entraîné les hommes, mais aussi les femmes, dans leur univers bien loufoque !

### RÉCITAL ENFANTS

La veille, **Carton Jaune** avait assuré un spectacle pour les enfants de l'école : « Et celle-là, tu la connais ? ».

Un petit tour dans le patrimoine de la chanson française, un spectacle à la fois drôle et poétique, qui a fait la joie des petits et des grands.



## Les DDEN en visite à l'école

C'était la première visite des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale dans l'école depuis les travaux. Ils ont été accueillis le 5 avril par Mme le Maire, Mme Pachaud, adjointe aux affaires scolaires et M. Rebérat le directeur. Ils ont apprécié les nouveaux locaux, esthétiques et fonctionnels, et ont salué les critères de construction ou de réhabilitation des locaux (matériaux biosourcés, économies d'énergie...).



Ils ont noté la diversité des projets pédagogiques et salué le bon partenariat entre l'école et la municipalité.

# La Vie de la Commune

## Concert Musiques Actuelles



La fin de saison de l'Ecole inter-communale de musique de Noblat donne tous les ans lieu à un concert de grande qualité. Cette année, l'évènement revêtait un caractère tout particulier, puisqu'on fêtait le **30<sup>e</sup> anniversaire de l'école**. Un grand bravo à Xavier Parlant et Sylvie Ferreira pour la mise en œuvre et l'orchestration de cette soirée.



## La Limousine André Dufraisse

Près de **1500 cyclistes** ont traversé la commune pour la Limousine André Dufraisse. Partis sous la canicule pour 129 km ou 159 km pour les plus courageux, les coureurs ont pu compter sur la sécurité assurée par les signaleurs bénévoles tout au long de la traversée de la commune. Les signaleurs, toujours prêts à donner de leur temps, ont été remerciés à l'issue de la course autour d'un verre par Carole Duché-Narbonne, élue déléguée au sport.



## La N3L



Les signaleurs étaient de nouveau sur le pont le soir pour la **Nocturne des 3 Limousines** ; les athlètes de Saint-Paul ont brillé le soir lors des courses enfants. En nocturne, près de **400 coureurs** ont effectué les 13 km de la N2L ou les 26 de la N3L, sous la chaleur, avant l'arrivée à Feytiat.

## Vide-grenier

Un peu moins de participants, mais presque autant de linéaires, le vide-grenier organisé par **A Fleur de Pierre** a attiré de nombreux chineurs.



## Fête de l'été

La fête de l'été prend ses marques. Pour sa **2<sup>e</sup> édition**, cette manifestation organisée par les Jeunes Agriculteurs et la Pétanque Saint-Pauloise a eu un franc succès : les structures gonflables et la pêche aux canards ont fait le bonheur des petits, rejoints par les plus grands sur le ventrigriliss. Le terrain de pétanque a accueilli **15 équipes le matin pour le concours enfants**, et **plus de trente pour le concours nocturne des adultes**.



Le Bulletin de Saint-Paul N°65



## Fête de l'école

**Bienvenue en Egypte !** La fête de l'école a encore enchanté les grands et les petits ce 29 Juin.

La chaleur n'a pas désarmé les p'tits pharaons (et les grands !), les festivités ont démarré à 17h sous le regard des dieux égyptiens. La Marelle avait aussi prévu des solutions pour nous rafraîchir : brumisateur, pistolets à eaux, boissons fraîches, glaces et tout cela dans la bonne humeur !



## Pot NAP



### Les ateliers périscolaires

Depuis un peu plus de 6 ans maintenant que les Nouvelles Activités Périscolaires ont été mises en place à l'école de Saint-Paul, force est de constater que le bilan est plutôt satisfaisant

Le 11 juin dernier, la commission Scolaire a partagé un moment d'échanges et de convivialité autour d'un pot de l'Amitié, avec tous les acteurs intervenant à l'école, tant dans les activités périscolaires, que dans les divers accompagnements (piscine, études surveillées...).

Madame PACHAUD a tenu à remercier tous les intervenants, car c'est bien grâce à eux, et c'est avec un réel plaisir puisque cela se fait dans la bonne humeur et l'esprit d'équipe.

Ceux-ci contribuent ainsi à l'enrichissement personnel de nos enfants sans pour autant les laisser ou les démobiliser. Le périscolaire prend alors tout son sens et joue clairement son rôle de trait d'union essentiel et nécessaire entre le temps scolaire et le

temps hors scolaire, et c'est bien là ce qu'on attend de lui.

Merci à La pétanque saint Pauloise, Saint-Paul Gym, Le Patch' Paulois, l'USSL Rugby, La Ligue de l'enseignement et ses bénévoles, CIRC A PIC, l'Amicale des anciens de WESTON, l'École du Barbichet, ainsi que Corinne Garaud, Sylvie Bouchard, et tous les parents et grands-parents intervenants.

Un grand merci aussi aux employées communales, qui s'impliquent toujours autant dans la gestion et l'organisation de ces ateliers, et aux accompagnateurs à la piscine sans qui les séances de natation à l'Aquanoblat ne pourraient avoir lieu.

Et une mention spéciale aux bénévoles qui assurent l'encadrement des études surveillées. En effet, ces six dames assurent la surveillance des études, et permettent ainsi aux enfants qui restent tard à la garderie de faire leurs devoirs. Elles sont présentes 2 fois par semaine, à tour de rôle, organisent les plannings de façon irréprochable, pendant les 5 périodes de l'année scolaire et cela toujours dans l'optique d'aider nos enfants.



## Kinés

Un cabinet de kinésithérapeutes va voir le jour à partir du mois de septembre. Céline FAUCHER et Mylène CHILLOUX exerceront au cabinet et continueront à pratiquer leur activité à domicile.

Tél. 07 83 85 86 64

## Au revoir au père Barthélémy

Dimanche 7 juillet, la paroisse Saint-Jean Baptiste était réunie autour de son curé Barthélémy BINIA pour fêter son départ en retraite. Après la messe à l'église de Saint-Paul puis l'apéritif à la salle des fêtes, un repas a réuni de nombreux convives, venus lui témoigner leur amitié. La Chorale Africaine Magnificat de Limoges a formidablement animé ces moments.

Le Père prend sa retraite à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019. Le père Michel LATERAS, curé de Saint-Yrieix-la-Perche, sera désormais le modérateur de la paroisse, assisté de Mgr François BLONDER et du père Raymond Thomas.

La gentillesse et la joie du Père Barthélémy BINIA nous manqueront, il part après 49 années de sacerdoce (dont 14 ans sur notre paroisse) mais ne manquera pas d'activités, entre la musique, l'écriture...



# Inauguration Ateliers ADPAD



Tous les mercredis, sauf le premier du mois qui est réservé aux après-midi « tisane », l'ADPAD organise des ateliers à destination des plus de 60 ans. Ce sont des activités très variées qui sont proposées comme les jeux, mais aussi le bien-être, la sophrologie, l'art floral, le Karaoke ou encore initiation aux nouveaux outils numériques.

L'inauguration officielle a eu lieu le 19 juin, lors de l'atelier « Fête de la Musique » en présence des responsables de l'ADPAD et de Jean-Louis NOUHAUD, conseiller Départemental.

**Pour tout renseignement ou inscription :** Brice COLDEFY **05 87 08 52 89** (Possibilité de transport)

## Les Commémorations



19 mars



28 avril



8 mai



18 juin

## La Tisane



Les habitués de la « tisane » sont heureux de se retrouver chaque premier mercredi du mois pour jouer, discuter. Il n'y a pas d'âge pour échanger dans la bonne humeur. N'hésitez pas à nous rejoindre !

Le Bulletin de Saint-Paul N°65

# Première Fête de la Fraternité



Présence sur les deux jours du journaliste et caricaturiste syrien Ali HAMRA.

Quelques jours après le 75<sup>e</sup> anniversaire de la libération du camp d'internement de Saint-Paul, s'est déroulée la première Fête de la Fraternité, coorganisée par la municipalité et l'AFMD (Association des Amis de la fondation pour la Mémoire de la Déportation), sous la coordination de Frédéric LEMARCHAND.

Nous avons déjà œuvré ensemble il y a 5 ans pour la création du Sentier de Mémoire sur le site du camp. Rappelons que de 1939 à 1944, des centaines d'opposants au régime de Vichy (socialistes, communistes, juifs, tsiganes...) ont été internés à Saint-Paul. L'objectif n'est

pas de toujours pleurer sur des chrysanthèmes, mais de se projeter vers l'avenir. L'organisation de cette Fête avec l'AFMD tenait de cette volonté de se projeter sur le monde actuel, tant le parallèle entre les « indésirables » d'hier et ceux d'aujourd'hui nous interpelle.

C'est facile de se recueillir sur les tombes des indésirables d'hier, ça donne bonne conscience et ça n'engage pas à grand-chose. C'est différent lorsqu'il s'agit d'accepter les indésirables actuels. Le travail de mémoire ne relève plus alors seulement de la commémoration, mais il devient un acte militant : commémorer le souvenir des indésirables pour ne pas détourner le regard de ceux d'aujourd'hui.

Le week-end des 15 et 16 juin était donc articulé sur la rencontre entre associations œuvrant pour la mémoire de l'internement, et celles travaillant sur l'actuelle prise en charge des migrants : la CIMADE, le CADA Hestia, Ateneo Republicano, le MRAP, le Secours Populaire, l'IHS et Montagne Accueil Solidarité Eymoutiers.

Pour le passé, l'AFMD a présenté son exposition sur les camps d'internement, et animé une petite conférence sur le site même du camp de Saint-Paul lors d'une randonnée organisée avec le soutien logistique de Saint-Paul Rando.

Pour le présent, les associations travaillant sur la prise en charge des migrants ont présenté leur travail autour de stands, et ont répondu aux questions des visiteurs. Un moment fort a été la table ronde du samedi, où plusieurs migrants sont venus témoigner de leur voyage. Migrer est rarement un choix. Personne ne se réveille un beau matin en Afghanistan, en Albanie ou au Mali en se disant « tiens, aujourd'hui, je quitte les miens et mon pays pour aller là où c'est mieux... » Le déracinement est généralement subi, bien souvent dans la détresse et la précipitation, et la destination connue seulement des passeurs payés à pris d'or.

Un week-end d'échanges fructueux, avec de vrais beaux moments festifs – car c'était bien une Fête – comme les chorales de l'Ateneo Republicano et des Résistances Sociales, le concert de Gospel Fusion, l'orgue de Barbarie d'Elise Dumonteil et le repas préparé par Montagne Accueil Solidarité.

Une initiative que tous ont bien l'intention de renouveler !



# Agenda 2nd semestre

2 septembre	Rentrée des classes
15 septembre	Vide jardin
Septembre	Concours de pétanque
5 octobre	Spectacle Musika Prod
12 octobre	Jour de la nuit
20 octobre	Thé dansant Le Rider
11 novembre	Commémoration

16 novembre	Atelier « décos » de Noël
17 novembre	Thé dansant Le Rider
23 novembre	Loto de la Marelle
1 <sup>er</sup> décembre	Thé dansant Le Rider
6/7/8 décembre	Téléthon
20 décembre	Fête de Noël de l'école

## Divers

### Incivilités

La définition de l'incivilité dans le dictionnaire, c'est le manque de civilité. C'est un comportement qui ne respecte pas les règles de la vie en société comme la politesse, le respect d'autrui, la courtoisie, l'ordre public, en fait ce qu'on attend de tout citoyen.

Depuis quelques mois des incivilités se multiplient :

- dépôt de déchets (qui n'ont rien à y faire au pied des éco-points ou devant la déchetterie),
- bouteilles cassées sur la voie publique,
- scalp des arbres du champ de Foire,
- intrusion à la station d'épuration avec dégradations diverses,
- intrusion dans l'enceinte de l'école, arrachage des grillages, destruction du support de la boîte à lettres,
- dégradation de bornes de ramassage scolaire,
- vandalisme aux vestiaires du foot, avec arrachage de poignée et bris de vitres,
- départs volontaires de feux,
- graffitis...



Chaque fois, les agents municipaux nettoient et réparent, mais pendant ce temps, ils ne sont pas à leur travail. Parfois la réparation engendre des frais plus importants pour la commune, donc pour le contribuable. Des plaintes sont systématiquement déposées à la gendarmerie, mais nous en appelons aussi au civisme de chacun, à la responsabilité des parents pour sensibiliser leurs enfants, et plus généralement à la vigilance de tous pour ne pas hésiter à signaler à la vue de ces actes.



# Histoire

## La Marianne de Saint-Paul

Le 29 décembre 1892, M. Léonard GUERIN, maire de Saint-Paul (de 1883 à 1894) reçoit officiellement un buste de Marianne pour la décoration de la mairie. La commune doit s'acquitter de la somme de 28,45 Francs de frais d'emballage et de transport. Le coût du buste, c'est à dire 37,00 Francs, est pris en charge par le ministère de l'instruction publique et des beaux arts (les Marianne étaient généralement offertes par l'État, après demande du conseil municipal auprès du préfet).

Marianne est le symbole allégorique de la République Française, et par extension de la France. C'est la Convention, en 1792, qui décide de représenter la République sous les traits d'une femme coiffée du bonnet phrygien de couleur rouge, emblème de la Liberté. Elle représente la France libérée de la monarchie absolue. Mais son installation fut progressive dans les mairies françaises, et date de la fin des années 1870, lorsque les républicains installent définitivement la Troisième République.

Plus prosaïquement, en 1792, quand la monarchie fit place à la république, il fallut remplacer l'effigie du roi par un symbole visuel « afin que nos emblèmes, circulant sur le globe présentassent à tous les peuples les images chéries de la Liberté et de la fierté républicaine » selon le mot de l'abbé Grégoire à la Convention.

Le surnom familial de Marianne apparaît à la même époque, sans doute parce que ce prénom, formé du nom de la Vierge et de celui de sa mère, Anne, était très répandu dans le petit peuple au XVIII<sup>e</sup> siècle, et qu'il convenait donc à la jeune République qui en était issue. Elle symbolise la "Mère patrie", la mère nourricière qui protège les enfants de la République. Inversement, Marianne était péjoratif pour les aristocrates car elle représentait le peuple.

Il n'y a jamais eu de buste officiel de la République. Chaque sculpteur est libre de représenter Marianne à sa façon, et chaque maire est libre de choisir son modèle. Ainsi s'explique l'extraordinaire diversité des bustes de mairie. C'est récemment que la mode a voulu qu'on donne à Marianne les traits d'artistes célèbres (à partir des années 60).

Celle de Saint-Paul est une Marianne créée par le sculpteur Jean-Antoine INJALBERT en 1889 à l'occasion du centenaire de la Révolution française pour honorer une commande de l'État. Ses reproductions sont un des types de Marianne les plus répandus dans les mairies et les écoles françaises à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle.

La nôtre est un modèle en plâtre, d'un gabarit assez imposant, moulé par l'atelier de moulage *Pouzadoux et fils* à Paris en 1892. Il en existe plusieurs versions de tailles et matières différentes : en bronze, en biscuit porcelaine dure exécutée par la manufacture de Sèvres et en plâtre, peint ou non.

C'est un buste à l'antique de Marianne coiffée d'un bonnet phrygien, aux bords relevés, et avec une cocarde. Elle porte une écharpe au motif d'écaillés et à mufler de lion, symbolisant la force du peuple. Robuste et vigoureuse elle est plus combative que nombre de ses autres représentations. Sur le socle,

Poids	24 kg
Dimensions	H=90 cm L=70cm P=45 cm
Matière	Moulage Plâtre
Inscriptions	Signature (en creux) : A. Injalbert. Date (en creux) : 1889. Marque d'atelier : Pouzadoux, Paris, 45 rue Mr Le Prince. Initiales (en relief) : R.F.



sont présentes, dans un cartouche, les initiales de la République Française. La signature et la date sont placées sur le côté gauche de la statue, et la marque d'atelier est située au revers.

Marianne, née de la Révolution, suit les vicissitudes de l'histoire. Elle est mise à l'écart de 1800 à 1870 (Consulat puis Premier Empire, Restauration et monarchie de Juillet). La II<sup>e</sup> République ne la ramène au pouvoir que pendant quatre ans (1848-1852). Avec le second empire, la République disparaît et Marianne entre dans l'opposition. C'est la III<sup>e</sup> République qui l'installe durablement. Sous Vichy, Marianne entre dans la Résistance, disparaît de tout l'espace public, et les miliciens lui font la chasse dans les mairies. Mais avec le retour de la République, à la libération, elle retrouve sa place.

Pour couronner le tout, Marianne est également victime de la mode. On lui préfère parfois des actrices, ce qui lui vaut un nouveau passage au grenier. Certains maires de Saint-Paul lui préfèrent la Marianne d'après Catherine Deneuve, acquise dans les années 90, jugée plus moderne... et surtout moins encombrante. Puis elle redescend, on la dépoussière, le dernier nettoyage en date avec une brosse à dents (véridique). Répertoire au Centre National des Arts Plastiques, elle est maintenant revenue dans l'endroit pour lequel elle avait été initialement créée, c'est à dire la salle du conseil.



